

Pandathlon

Région RÉUNION 2016

UN ÉVÉNEMENT WWF



REGLEMENT

Article 1 : Définition de la manifestation

Lancé en 2012 à La Réunion, le Pandathlon est un événement éco-sportif organisé en collaboration entre le WWF France et la Région Réunion. C'est une expérience humaine unique qui permet d'allier sport et protection de l'environnement – un moyen original de contribuer aux programmes de protection de la nature et de découvrir le territoire que vous aurez aidé à préserver.

Le Pandathlon est un double défi :

- un défi sportif en famille ou entre amis participez à une éco-randonnée
- un défi solidaire : vous collectez des fonds auprès de votre entourage afin de financer un programme de préservation d'un haut lieu de Biodiversité

La Région et le WWF France ont choisi pour la 5e édition de leur défi éco-sportif, un de nos joyaux en termes de Biodiversité: la forêt l'EDEN LIBERIA à Bras Panon. Cette marche sportive est ouverte à tous. Au Pandathlon, il n'y a pas de gagnant, pas de perdant. Chacun va à son rythme. Il n'y a pas de chrono. Le seul vainqueur, c'est la Biodiversité

Le départ sera donné le dimanche 11 septembre 2016 à 8h30 du matin pour le parcours PANDA 20.

Le parcours peut être amené à être modifié sur demande des autorités.

Les 1ers retours de bus se feront à partir de 13h.

Le village de la manifestation se tiendra sur la commune de Bras Panon à l'Eden.

Les parcours de randonnées PANDA :

Panda 5 (km)
Panda 10 (km) / Rando Sportive
Panda 10 (km) / Rando Familiale
Panda20 (km)

Le lieu de départ de ces parcours se feront sur le village de la manifestation ;

Article 2 : Conditions Générales

Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Article 3 : Conditions d'inscription des participants

Un seul mode d'inscriptions est possible :

Par Internet, sur le site dédié à la marche : pandathlonreunion.re

Les pièces obligatoires figurent sur le site et le formulaire d'Inscription.

Il n'y a pas de certificat médical à joindre à l'inscription mais une décharge de responsabilité médicale à signer.

Le tarif de l'édition 2016 est fixé à 20€ adulte et 10€ (enfant -12ans)

Aucune inscription ne sera prise en compte tant que le dossier ne sera pas COMPLET (manque paiement, décharge médicale non signée et/ou décharge parentale non singée).

Dans ce cas, les randonneurs ayant un dossier incomplet se trouveront automatiquement sur une liste d'attente et les dossiers complets seront traités en priorité.

Les randonneurs seront admis dans la limite des **2000 premiers dossiers complets** respectant également les quotas de places attribués par randonnée.

Article 4 : Transport participants

Les participants doivent obligatoirement prendre le bus pour accéder au village de la manifestation.

Les départs se feront à partir des communes de Saint Pierre, St Paul, St Denis et Bras Panon.

Les 1ers départs se feront à partir de 5h30 du matin pour les coureurs du PANDA 20. Un tableau des horaires Bus sera communiqué sur le site internet de la manifestation. Un gardiennage des zones de parking est prévu.

Article 5 : Equipement fourni par l'organisation

Le Tee Shirt de la marche fourni à l'occasion de la remise de dossards devra être porté pendant la randonnée.

Les randonneurs ayant franchi la ligne d'arrivée recevront un repas (plat chaud dessert café)

Article 6 : Vérification au départ de la marche

Lors de l'enregistrement au départ, le participant devra spontanément présenter son dossard apposé à l'avant de manière visible pour les contrôles.

Article 7 : Abandon

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. A défaut l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler et d'autre part l'organisation se réserve le droit de ne pas inscrire le coureur pour les éditions ultérieures.

Article 8 : Assistance Médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente pendant toute la durée de la randonnée. Elle assurera l'assistance médicale des participants aux postes de secours mis en place. Elle avisera sans délai le Directeur de Marche ou son Adjoint de l'inaptitude du participant à continuer la randonnée. La décision finale appartiendra à l'organisation.

Sur chaque dossard figure un numéro d'urgence qui pourra être appelé à tout moment.

Article 9 : Assurance

La région Réunion a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des participants, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Article 10 : Boissons et Nourriture

Le principe de cette marche est l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, des postes sont approvisionnés en boissons et nourriture de type marathon sur les parcours et notamment sur le PANDA 20.

Article 11 : Equipement

Mon sac à dos :

Attention de ne pas trop le charger, mais il vous faudra :

- Le verre réutilisable distribué lors de la remise de dossards
- Les barres de céréales,
- Vos lunettes de soleil,
- Une crème solaire,
- Un chapeau,
- Un pull ou un coupe vent
- Un poncho,
- Une couverture de survie,
- Des lacets de rechange...

Communication :

Pensez à prendre votre portable, qui pourrait s'avérer indispensable en cas de nécessité.

Munissez-vous de votre ROAD BOOK, sur lequel figure les numéros d'urgence et emplacement des ravitaillements.

Article 12 : [Couverture Photo, Télévision, Vidéo Et Droits](#) Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la journée, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image pour la promotion de cet évènement.

Article 13: Sécurité et Assistance

Elle est assurée par un réseau de médecins et d'ambulances tout le long du parcours. Des signaleurs sont positionnés sur des endroits stratégiques de la randonnée des équipes Serre-Files et d'Eco Team ferment la marche.

Des sanctions seront prises par l'organisation en cas de non respect du code de la route par les randonneurs.

Un briefing rappelant ces consignes de sécurité sera fait lors du de départ afin de rappeler les points de vigilance sur les parties route.

Article 14 : Droits d'inscriptions et annulation

Le montant des droits d'inscription par participant est indiqué sur le bulletin d'inscription.
20€ adulte 10€ enfant (-12ans) à la date de la manifestation.

En cas d'annulation de la marche par l'organisateur, suite à une demande des autorités en charge du dossier :

Un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des participants. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc..). Elle sera indiquée aux inscrits dans les 15 jours suivants la marche.

A compter du départ de la marche, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif d'arrêt de la marche. Le remboursement de l'inscription n'est pas prévu ; sauf si demande personnelle écrite à la région Réunion précisant le motif (avec certificat médical) et également que la personne ne souhaite plus contribuer à la cause.

Article 15: Modification du parcours

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.
Cette modification n'est pas susceptible d'entraîner un remboursement des droits d'inscriptions

Article 20 : Clôture des inscriptions

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le bulletin d'inscription. Si le quota de dossards proposé est atteint avant cette date, aucun dossard ne sera plus délivré. Une mise à jour hebdomadaire des inscrits sera consultable sur le site de la marche.

Stéphane André
Directeur de ILOP SPORT

